

“EN bref”

> CCI Ardèche : des commerces accessibles à tous



Deux réunions gratuites d'information et d'échanges sur l'accessibilité des commerces et entreprises recevant du public aux personnes à mobilité réduite sont organisées les :

- lundi 14 mai à 19 h à la salle des fêtes (près du Netto) de la Voulte-sur-Rhône,
- lundi 21 mai à 14 h à l'auditorium de la Maison de Pays (près de l'Office de Tourisme) au Cheylard.

Les entreprises peuvent encourir jusqu'à 45 000 euros d'amende, voire une fermeture administrative pour non-respect de la réglementation sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Avec une mise aux normes, votre entreprise peut aussi gagner de nouveaux clients et une meilleure productivité.

Les services de l'Etat, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, et des services spécialisés dans l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (label Handibat, Bonhomme Bâtiments Access) répondront aux questions des entreprises et des Unions Commerciales (UPECL...) sur le sujet.

Ces deux réunions sont organisées par les ORC du Centre Ardèche, des Pays de Lamastre et de Saint-Agrève, et les Chambres consulaires. Un autodiagnostic à l'accessibilité des commerces sera distribué gracieusement. Inscriptions au préalable par mail à orc07@orange.fr.